

Nombre de Conseillers :

EXERCICE : 33

PRESENTS : 25

VOTANTS : 30

ANCE DU 27 OCTOBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE
Le 21 Octobre 2022

DATE DE CONVOCATION
Le 20 Octobre 2022

OBJET:

Demande de fonds de concours « énergies renouvelables et de récupération – Installation de panneaux photovoltaïques à l'école Léo LAGRANGE

Certifie le caractère exécutoire pour avoir été transmis en
Sous-Préfecture le **03/11/22** et
publié (ou notifié) le **03/11/22**

Le Maire,



Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à partir de sa publication (ou notification).

VILLE DE BRUAY SUR

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le Vingt sept Octobre à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
Mme BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. GUIDEZ EL HILAL Slimane
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia
Mme CANIAU Nathalie procuration M. LEMAIRE Pascal

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Considérant la délibération du bureau communautaire du 3 décembre 2020, créant le fonds Énergie pour la période 2021 – 2026 avec une enveloppe annuelle totale de 1 000 000 €,

Considérant que ce fonds Énergie est constitué d'un fonds de concours « Énergies renouvelables et de récupération »,

Considérant que sont éligibles dans le cadre de ce fonds de concours, les travaux d'installation de production d'électricité dite solaire photovoltaïque sur le patrimoine public,

Considérant la volonté d'optimiser nos dépenses de fonctionnement et particulièrement les dépenses d'énergie qui sont en constantes évolution,

Considérant les études réalisées par la société ETBE ingénierie sur différents bâtiments communaux et les données en résultant,

Considérant que les travaux consistent au renforcement de la charpente, l'installation de panneaux photovoltaïque et la création d'un local technique,

Considérant l'avis favorable de la commissions Finances, Ressources humaines et Communication du 18 octobre 2022,

.../...

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Publié le

S E O

ID : 059-215901125-20221027-D74_2022-DE

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Études	4 300,00 €	F.C.T.V.A.	33 326,00 €
Renforcement de la charpente	40 000,00 €	Subvention d'aide à l'autoconsommation	6 912,00 €
Création d'un local onduleur	10 000,00 €		
Installation des panneaux photovoltaïque	115 000,00 €	Fonds énergie	81 461,00 €
		Part communale	81 461,00 €
Total HT	169 300,00 €		
T.V.A. (20 %)	33 860,00 €		
Total TTC	203 160,00 €	Total TTC	203 160,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'implantation de panneau photovoltaïque sur la toiture de l'école Léo LAGRANGE décrit ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement des travaux relatifs à ces travaux,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de financement.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.